

5314/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 janvier 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 janvier 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de
la Russie déstabilisant la situation en Ukraine**

E17421

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes